

## Rapport d'orientations budgétaires (DOB) 2023

### > Préambule

Les dispositions relatives au DOB sont issues du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement de son article L2312-1. L'article L5722-1 du même code précise que ces dispositions s'appliquent également aux syndicats mixtes dits « ouverts ».

Ce débat intervient dans les **2 mois** qui précèdent le vote du budget au vu d'un rapport sur les orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et de la gestion de la dette. Le projet de budget sera soumis au Comité syndical du **jeudi 16 mars 2023**.

### > Rappel de la structure financière du Syndicat mixte :

Le syndicat mixte gère trois budgets, soumis à la nomenclature comptable M52 :

- **Le Budget principal** : 3, 576 M€ (voté le 27/01/2022 sans reprise des restes à réaliser) et devrait être de 3,995 M€ en 2023, + 419 K€/2022 (augmentation liée notamment à la programmation des actions)
- **Le Budget annexe développement économique** : 143,1 K€ en 2022 et devrait être de 144 K€ en 2023.

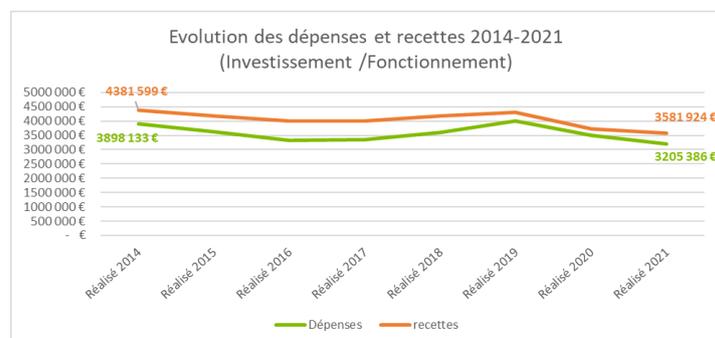
Ce budget retrace les dépenses et recettes concernant le site de « La Laiterie » ainsi que la dette liée à son acquisition d'une part et les études et travaux liés à l'opération de tourisme fluvial d'autre part.

- **Le Budget annexe éditions documentaires** : 16,3 K€ en 2022 et devrait être de 20 K€ en 2023

Ce budget concerne les dépenses et recettes liées à la mise à jour et la réédition des cartes vélos.

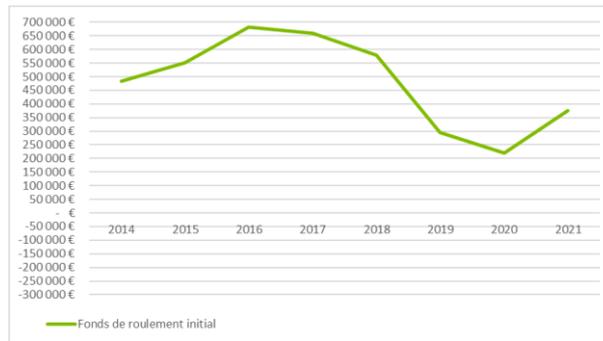
## 1. Rétrospective financière 2014-2021

### 1.1 Evolution des recettes et dépenses du compte administratif



### 1.2 Evolution des résultats

Sur la période 2014-2021, l'excédent moyen reporté est de 199 K€ en fonctionnement et de 282 K€ en investissement.



L'évolution du résultat dépend :

- > des actions relevant de la section de fonctionnement, dont la réalisation s'effectue sur plusieurs exercices,
- > des économies réalisées sur les dépenses statutaires, des dépenses exceptionnelles supportées (validations de service d'agents titulaires...),
- > du niveau des amortissements,
- > de l'autofinancement éventuellement nécessaire de certaines actions,
- > des dépenses jugées a posteriori inéligibles par les financeurs.

**Le fonds de roulement initial** issu du compte administratif 2021 s'élève à **376,5 K€**, il constitue la trésorerie pour faire face aux dépenses dans l'attente de la perception des recettes. Ce montant n'est pas suffisant pour faire face au décalage entre les dépenses et l'encaissement des recettes, et nécessite en complément le recours à deux lignes de trésorerie.

## 2. Le contexte de préparation budgétaire 2023

Dans la continuité de la feuille de route partagée en début de mandat et au regard des orientations budgétaires 2022, le Comité syndical a voté, les 22/03/2022 et 7/10/2022, les révisions statutaires nécessaires au rééquilibrage du budget du Parc. Pour rappel :

- > les cotisations des communes classées, non révisées depuis 1979, ont été portées à 1€ par habitant contre 0,42 € en moyenne (soit +54 K€) ;
- > Les cotisations des EPCI ont été portées de 1€ symbolique par EPCI à 50 % du montant des cotisations de leurs communes classées (soit +79K€) ;
- > La Région Nouvelle-Aquitaine a effectué un rééquilibrage entre la cotisation statutaire et le programme d'actions dans le cadre du contrat de Parc (+ 86K€). A souligner, la signature d'un nouveau contrat de Parc pour la période 2023-2026 ;
- > La Région des Pays de la Loire étudie le rééquilibrage pour 2023 (soit +86 K€) ;

A noter, la préparation d'un nouveau contrat de Parc pour la période 2024-2027 :

- > Les Départements des Deux-Sèvres, de la Charente-Maritime et de la Vendée ont augmenté leurs contributions statutaires de 2% en 2022 et sont sollicités pour une augmentation de 5 % pour 2023 (soit +41 K€) ;
- Grâce à cet effort collectif, les ressources pérennes du Parc ont évolué de 1,382 K€ en 2021 à 1,728 € en 2023 permettant ainsi :

- > de réduire la part des dépenses structurelles (salaire des agents permanents, frais de gestion du pôle des espaces naturels, du cheptel de boudets) sur le programme d'actions (446 K€ de dépenses structurelles sur le programme d'actions en 2022 contre 114,3K€ en 2023).

- > de recentrer le programme d'activités du Parc sur des actions opérationnelles et d'animation permettant d'engager de nouveaux projets comme le « Life gouvernance climat ».

En parallèle, un travail de conventionnement avec les EPCI, dont les compétences croisent les enjeux du Parc, accompagne ce programme (économie, tourisme, Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), Plans Alimentaires Territoriaux (PAT), Schéma de Cohérence Territoriaux (SCOT), Gestion des milieux aquatiques...).

### 3. Le programme d'activités 2023

#### 3.1 Les recettes

Financiers du Programme d'activités	2022		2023	
	Statutaire	Actions	Statutaire	Actions
Région Nouvelle-Aquitaine	377 994	251 901	378 000	252 000
Région des Pays de la Loire	291 994	433 328	378 000	388 431
Département 17	168 227	30 000	176 638	-
Département 79	173 141	35 000	181 798	41 000
Département 85	254 300	25 000	267 014	33 000
EPCI	8	24 000	79 031	10 000
Communes	168 162	30 778	168 162	52 000
Etat	100 000	56 750	100 000	108 772
<b>Sous-total contributions/ dotation</b>	<b>1 533 826</b>		<b>1 728 643</b>	
EPMP	0	157 500	-	186 820
Agence de l'Eau	0	203 350	-	314 350
Mécénats / carbone / autres	-	150 750	-	86 860
Europe (FEDER, LIFE)	-	109 753	-	213 956
PNR Périgord limousin	-	151 540	-	171 851
Recettes domaines/ amortissement	382 595	-	408 025	-
<b>Sous total</b>	<b>1 916 421</b>	<b>1 659 650</b>	<b>2 136 668</b>	<b>1 859 040</b>
<b>Sous-total Programme d'activités</b>	<b>3 576 071</b>		<b>3 995 708</b>	

##### o Participations des Régions

La Région Nouvelle-Aquitaine contribue pour 630 K€ dans le cadre du contrat de Parc :

> 378 K€ de contribution statutaire

> 252 K€ dédiés aux actions

La Région Pays de La Loire contribue pour 766,4 K€

> 630 K€ au titre du contrat de Parc avec une contribution réajustée à 378 K€ pour le statutaire et 252 K€ dédié aux actions.

La Région Pays de la Loire apporte, par ailleurs son soutien hors contrat de Parc, > 86,9 K€ dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle régionale du Poiré-sur-Velluire d'une dépense de 220,9 K€ ;

> 10 K€ au titre du plan d'actions peuplier à hauteur de 20K€ (A confirmer)

> 39,5 K€ au titre des contrats territoriaux Eau « Vendée-Longèves, Autize et Sèvre Mignon »

##### o Participation des Départements

Le Département des Deux-Sèvres apporte un soutien de 222,7 K€

> 181,7 K€ au titre de la contribution statutaire (augmentation de 5% sollicitée/2022 soit + 8,6 k€).

> 19 K€ au titre du Contrat territorial Eau Sèvre et Mignon ;

> 7,5 K€ au titre du plan d'actions Grand site de France ;

> 14,5 K€ au titre de la réhabilitation des accès du Marais de Peigland ;

Le Département de la Vendée est sollicité à hauteur de 300 K€

> 267 K€ au titre de la contribution statutaire (augmentation de 5% /2022 soit +12,7 K€)

> 18 K€ au titre des contrats territoriaux « Vendée-longèves et Autize » (A confirmer)

> 15 K€ au titre de la trame arborée (A confirmer) ;

Le Département de Charente-Maritime est sollicité à hauteur de 176,6 K€ au titre de la contribution statutaire (augmentation de 5% /2022, soit +8,4 K€) ;

##### o Participation des Communes, EPCI et autres partenaires

Les communes contribuent à hauteur de 220,1 K€

> 168,1 K€ de contributions statutaires (suite à la révision statutaire de mars 2022, cotisation calculée sur la base de 1€ par habitant contre 0,42 € en moyenne) ;

> La commune du Poiré-sur-Velluire dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle régionale pour 25 K€ ;

> La commune de Niort devrait contribuer à la réhabilitation des accès du Marais de Peigland pour 14,5 K€ et pour 2 K€ dans le cadre de l'action « jardins » du life « abeilles sauvages » (A confirmer) ;  
> 10,5 K€ correspondent aux participations des communes dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de restauration des communaux (A définir).

#### o Participation des EPCI

Les EPCI participent à hauteur de 89 K€ :

> 79 K€ suite à la révision statutaire d'octobre 2022, les EPCI contribuent à hauteur de 50 % des cotisations de leurs communes classées contre 1€ par structure auparavant ;  
> 10 K€ dans le cadre de la programmation avec la Communauté de Communes Aunis Atlantique (TEPOS, PCAET). Les contractualisations avec les EPCI sont en cours de construction au regard des enjeux communs que sont « l'économie, tourisme, Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), Plans Alimentaires Territoriaux (PAT), Schéma de Cohérence Territoriaux (SCOT), Gestion des milieux aquatiques... ».

#### o Participations de l'Etat

Les concours de l'Etat sont de 208,7 K€ :

> 100 K€ correspondent à la dotation de fonctionnement Parc ;  
> 108,7 K€ sont fléchés sur des opérations spécifiques répondant aux priorités nationales. (A ce stade, 77,7 K€ sont garantis par les DREAL et 31 K€ sont sous réserve des fonds verts) :

- Gestion des communaux pour 20 K€
- Stratégie territoriale climat / énergie pour 17 K€
- Animation des Mesures agro-environnementales : 11,7 K€
- Protection des espèces patrimoniales : 10 K€
- Grands travaux de renouvellement de la trame arborée : 21 K€
- Réhabilitation des accès au marais de Peigland : 29K€

#### o Participations de l'Etablissement Public du Marais poitevin

> 186,8 K€ relèvent d'engagements contractuels avec l'EPMP et concernent :

- Les MAEC et l'accompagnement des agriculteurs pour 43,7 K€
- Natura 2000 pour 103,1K€
- L'observatoire du patrimoine naturel pour 40 K€

#### o Participations de l'Agence de l'eau

L'Agence de l'eau Loire Bretagne est sollicitée pour 314,3 K€ :

> 120 K€ au travers des contrats territoriaux Eau « Autize, Vendée-Longèves, Aunis-Océan, Sèvre-Mignon »  
> 125 K€ au titre de l'observatoire du patrimoine naturel  
> 58,3 K€ au titre de la trame arborée « plantons les têtards de demain »  
> 11 K€ au titre de la sensibilisation à la préservation de la zone humide Ramsar

#### o Subventions européennes

Le Parc a été désigné gestionnaire de la Réserve naturelle régionale du Poiré-sur-Velluire en 2020. Le FEDER accompagne la mise en œuvre du plan de gestion correspondant pour une période de 6 ans. En 2023, cette aide représente 109 K€.

Le Parc est, par ailleurs, bénéficiaire associé du Life « abeilles sauvage » et percevra 171 851 € du Parc naturel Régional Périgord Limousin qui centralise les fonds d'une dépense totale de 173 851 €.

Enfin le Parc sollicite les FEDER Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire pour l'Observatoire du patrimoine naturel à hauteur de 85 000 € d'une dépense de 250 K€ sur 3 ans.

#### o Participation des Mécènes et autres

La Fondation du Patrimoine au travers d'une souscription publique pour l'action « Plantons les têtards de demain » et d'une participation de 66 000 € en 2023, suite à l'obtention de crédits dans le cadre du fonds de soutien et d'encouragement du plan de relance (198 000 € sur 3 ans) ;

> Bay Ware (Société d'éoliennes) versera 5 000 € pour la protection des busards dans le cadre de mesures compensatoires.

> 12 K€ de crédits carbones sont attendus par le biais de la Coopérative Carbone « La Rochelle ».

## 3.2 Les dépenses prévisionnelles 2023

Le programme d'activités 2023 s'élève ainsi à 3 995 708 € et se décompose selon neuf axes dont le détail est précisé en annexe 1 du présent dossier :

- 1 | Atténuation et adaptation au changement climatique (100 000 €)
- 2 | Protection de la biodiversité et des milieux naturels (940 265 €)
- 3 | Valorisation des prairies et élevage (419 633 €)
- 4 | Aménagement du territoire (67 000 €)
- 5 | Promotion du tourisme de nature et valorisation territoriale (291 109 €)
- 6 | Développement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » (84 409 €)
- 7 | Compréhension et partage des enjeux du territoire (196 568 €)
- 8 | Le plan d'actions et de gestion pour le Grand Site de France (321 499 €)
- 9 | Moyens généraux (1 575 225 €)

### > zoom sur les charges de personnel (chapitre 012)

La prévision budgétaire pour 2023 est à ce stade de 1,968 M€ contre 1,634 M€ en 2022 (+ 17% / 2022, soit + 334 K€). L'augmentation s'explique principalement par :

- > le recrutement de 16 ETP en CDD et de 7 stagiaires financés sur la programmation pour 568,3 K€ (contre 335,9 K€ en 2022, soit + 232,4 K€)
- > la revalorisation du point d'indice de 3,5 % appliquée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, représentera en 2023, + 70,8 K€ de dépenses supplémentaires (salaires + indemnités)
- > une dernière validation de service CNRACL de 18 K€
- > les évolutions d'échelon, 6 agents concernés en 2023 : + 4K€
- > la reprise à temps plein de 2 agents à 80% : + 8,8 K€

Au 31 décembre 2022, le Parc disposait d'un effectif « permanent » de 26 agents (21 titulaires et 5 CDI, lesquels représentent 23,2 équivalents temps plein) qui se décomposent de la façon suivante :

Les modifications statutaires de mars et octobre 2022 ont ainsi permis de réduire la part de salaires permanents sur la programmation (446K€ en 2022 contre 114,3 K€ en 2023) et de recentrer les besoins d'animation sur de nouveaux projets.

### > Les charges (chapitres 011 « courantes », 65 « autres » et 67 « exceptionnelles »)

Estimées à 907,4 K€ pour 2023, elles sont en augmentation de 12 %/2022 (+ 109,7 K€°) et se décomposent comme suit :

- > 375,6 K€ destinés aux frais de structure
- > 531,8 dédiés aux prestations, fournitures et frais nécessaires à la réalisation des actions.
- > 21,7 K€ au titre de la promotion touristique du Marais poitevin
- > 21,5 K€ au titre de la marque valeur parc
- > 341,8 K€ au titre de la biodiversité et des milieux naturels (observatoire du patrimoine naturel, Life « abeilles sauvages », Réserve naturelle régionale du Poiré-sur-Velluire
- > 45 K€ au titre de la stratégie Climat/énergie
- > 101,8 K€ au titre du paysage et du cadre de vie (médiation aux patrimoines, trame arborée, communication).

### > La dette (chapitres 66 « intérêts » et 13 « le capital »)

#### o Les emprunts en cours

Trois emprunts sont en cours :

> **Le pôle des espaces naturels (Budget général) : 400 000 € empruntés** en 2012 au taux d'intérêt de 3,58 % (extinction de la dette : 2031) – renégocié en 2021 (4,31% initial)

> **La brasserie (Budget annexe Développement économique) : 230 000 € empruntés** en 2011 au taux d'intérêt de 3,48% (extinction de la dette : 2031) - renégocié en 2021 (5,57 % initial).

> **La biscuiterie (Budget annexe Développement économique) : 145 000 € empruntés en 2012** au taux d'intérêt de 5,09 % (extinction de la dette : 2032) – renégociation sans suite car le cout du réaménagement lié aux indemnités de remboursement anticipées est supérieur au gain d'intérêts escomptés.

> Le capital restant dû au 31/12/2023 sera de 379 538,61 €.

> Le remboursement en capital sur 2023 sera de : 42 756,87 €.

> Le montant des intérêts sera de 15 714, 05€, décomposés comme suit :

2023	Capital de départ (1)	Remboursement en capital(2)	Intérêts (3)	versements (2+3)	capital restant dû
Budget principal	222 325,18	21 330,19	7 675,01	29 005,20	200 994,99
Budget annexe	199 970,30	21 426,68	8 039,04	29 465,72	178 543,62

o **Les lignes de trésorerie**

Le Parc dispose actuellement de 2 lignes de trésorerie annuelles, souscrites auprès :

> de la Caisse d'Épargne : 550 000 € (Taux Ester 0,30 % d'avril 2022 à avril 2023).

> du Crédit Agricole Atlantique Vendée : 700 000 € (taux Euribor de 0.58 % d'avril 2022 à avril 2023).

A titre d'information, les frais financiers, payés en 2022, étaient de 3 643,99 € pour un tirage de 320 K€ (décembre 2021 à mars 2022 et mai).

**> Les opérations d'ordre : les amortissements (chapitres 041 et 042**

Fonctionnement :

Dépenses	Recettes
230 K€ (amortissement des immobilisations)	99,7 K€ (amortissement des subventions)

Investissement :

Dépenses	Recettes
99,7 K€ (amortissement des immobilisations)	230 K€ (amortissement des subventions)

Soit une recette de 130,3 K€ qui permet de financer :

**> Les opérations pour compte de tiers, travaux et études de la programmation (Chapitres 45-21-20)**

Évalués à 644,5 K€ à ce stade, ils se décomposent de la façon suivante :

> 240,9 K€ au titre de l'agriculture durable (contrats territoriaux Eau « Autize, Vendée-Longèves, Aunis-Océan, Sèvre-Mignon » et préservation des prairies naturelles)

> 7,5 K€ pour la marque valeur Parc

> 240,6 K€ au titre de la biodiversité et des milieux naturels (observatoire du patrimoine naturel, life « abeilles sauvages », Réserve naturelles régionale du Poiré sur Velluire », valorisation des milieux naturels)

> 144,2 K€ au titre du paysage et du cadre de vie (médiation aux patrimoines, trame arborée, communication, réhabilitation des accès du marais de Peigland)

> 4,5 K€ au titre de la médiation aux patrimoines

> 6,8 K€ au titre de la promotion touristique du Marais poitevin

o **Tourisme fluvial (budget annexe développement économique)**

L'Etat, les deux Régions, les Départements de Charente-Maritime, de la Vendée et des Deux-Sèvres contribuent, au financement de la mise en navigation de la Sèvre Niortaise, aux côtés des EPCI. Le projet est intégralement financé en vertu de la convention cadre. Le marché de travaux a été attribué le 3 août 2022 à hauteur de 1,794 M€ TTC.

Dans la continuité du dossier, les partenaires du projet apportent également un financement pour la conception et la fourniture de deux bateaux zéro émission à hauteur de 12,5 % du projet estimé à 681 467 € TTC, lesquels ont été livrés le 15/09 et 15/12/2022. Le dossier « bateaux » devrait être soldé pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

L'intégralité des crédits a été prévu dans le cadre des précédents budgets et fera l'objet de restes à réaliser affichés dans le cadre du BS de juin 2023.